

COMMUNE DE MARLY
Secrétariat

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL
DU MERCREDI 10 DECEMBRE 2014 A 19 H 30**

PRESIDENCE : Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente

PRESENCES : Conseil général : 47
: Conseil communal : 9

EXCUSE-E-S : MM. Alexandre BAFUMI (MV), Jacques KUENLIN (PDC) et
Bernard SCHNEUWLY (MV).

SECRETAIRE : M. Luc MONTELEONE

REDACTRICE DU PROCES-VERBAL : Mme Martine BOZIER, avec la collaboration de
M. Luc MONTELEONE

~ ~ ~ ~ ~

LIEU : Grande salle de Marly Cité

~ ~ ~ ~ ~

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance du 8 octobre 2014, adoption.
2. Règlement pour l'attribution d'une aide aux frais de logement, abrogation (message 08-14).
3. Plan financier 2015-2019, présentation.
4. Budgets 2015 (messages 09-14 à 25-14) :
 - Présentation générale du budget de fonctionnement et d'investissement ;
 - Examen du budget de fonctionnement ;
 - Modification du coefficient de l'impôt sur le revenu et la fortune des personnes physiques, de 80% à 95% de l'impôt cantonal de base, et de l'impôt sur les bénéfices et le capital des personnes morales, de 80% à 85% de l'impôt cantonal de base ;
 - Examen et adoption du budget d'investissement ;
 - Adoption des budgets de fonctionnement et d'investissement ; vote final.
5. Elections :
 - d'un membre du Bureau du Conseil général (scrutateur).
 - d'un membre de la Commission financière.
6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours.
7. Divers.

~ ~ ~ ~ ~

Mme Line WIDMER-COMMENT, Présidente, ouvre cette séance de relevé **Introduction** en saluant Monsieur le Syndic, Mesdames les Conseillères communales et Messieurs les Conseillers communaux, Mesdames les Conseillères générales et Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur Luc MONTELEONE, le public, ainsi que les représentants de la presse.

La Présidente informe que des copies des documents traités ce soir sont à la disposition du public à l'entrée de la salle.

Mme WIDMER-COMMENT indique que la séance a été convoquée dans les délais, selon l'article 22 du Règlement du Conseil général. Elle relève également que le quorum de 26 est atteint ; le Conseil général peut donc siéger valablement. Elle rappelle en outre que les débats du Conseil général sont enregistrés selon l'article 52 et seront effacés après l'approbation du procès-verbal.

Afin que la séance se déroule au mieux, la Présidente demande du respect dans les échanges et informe qu'à son terme, une agape offerte par la commune sera servie.

Pour la séance de ce soir, Mme WIDMER-COMMENT excuse l'absence de MM. Alexandre BAFUMI (MV), Jacques KUENLIN (PDC) et Bernard SCHNEUWLY (MV). La Présidente informe encore que Mme Mary Claude PAOLUCCI aura un léger retard.

En l'absence de la scrutatrice démissionnaire Mme Florence CAUHEPE, c'est son remplaçant, M. Jacques DEGLISE, qui officie comme scrutateur ce soir.

La Présidente donne encore une information au sujet des micros : elle précise qu'il faut appuyer sur le petit bouton en haut du micro, bien positionner le micro et ensuite parler, ceci afin que l'enregistrement soit de qualité.

La Présidente poursuit la séance selon l'ordre du jour accepté par le Conseil général le 3 décembre 2014, avec l'examen du budget des investissements. *Intervention de la Présidente*

M. Jean-Pierre HELBLING informe qu'en écoutant la bande sonore de la dernière séance et en parcourant le procès-verbal pris par M. MONTELEONE mercredi passé, il s'est rendu compte qu'il y avait une incompréhension sur le premier vote relatif à la diminution des jetons de présence. Le Conseil communal a étudié la proposition faite par le groupe PLR et est parti du principe que l'idée était que les Conseillers généraux voulaient aussi participer aux efforts d'économies et étaient d'accord de couper en deux le montant de leurs jetons de présence. Dès lors, dès 2015, ce jeton de présence sera rémunéré à 30 francs. M. HELBLING précise encore que le Conseil communal a étudié le règlement du Conseil général qui stipule, à son article 56 : « les Conseillers généraux reçoivent pour les séances du Conseil du Bureau et des Commissions des indemnités fixées par le Conseil général ». L'article 3 du même règlement indique qu'il n'est pas dans les attributions du Conseil général de déterminer les indemnités des Conseillers communaux et du personnel communal. M. HELBLING souhaite que M. Sergio MANTELLI précise sa proposition.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Sergio MANTELLI (PLR) demande une suspension de séance de cinq minutes, afin qu'il puisse consulter son groupe.

***Intervention de
M. MANTELLI***

La Présidente accorde une suspension de séance de trois minutes.

Décision

M. Sergio MANTELLI (PLR) répète que l'esprit de son intervention était de réduire de 50 % les frais liés aux postes qui ont été énumérés lors de la séance du Conseil général et sur lesquels le Conseil général a voté. Il peut comprendre qu'il peut y avoir une certaine difficulté d'interprétation. M. MANTELLI accepte le principe de la réduction de 50 % des jetons de présence des membres du Conseil général. Par contre, le groupe PLR souhaite que le Conseil communal s'engage à mettre sur pied une réforme qui permette d'atteindre globalement une économie équivalente au 50 % qui a été mentionnée lors de la dernière séance du Conseil général.

***Intervention de
M. MANTELLI***

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que le Conseil communal a bien annoncé mercredi dernier une analyse de la composition, de la fréquence et éventuellement du fonctionnement des diverses commissions.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Sergio MANTELLI (PLR) prend acte de cette déclaration et, s'il n'y a pas d'autres objections, considère l'imputation de 50 % des frais des Conseillers généraux, avec l'objectif du Conseil communal de réduire de la somme correspondante aux postes qui avaient été mentionnés lors de la dernière séance du Conseil général.

➤ **Examen et adoption du budget d'investissement**

Message 11-14

Acquisition de programmes informatiques et adaptation de l'infrastructure informatique de l'administration

M. Jean-Pierre OERTIG précise que ce message s'insère totalement dans la stratégie que la Commission informatique a mise en place, grâce à l'aide précieuse de M. David VUILLE, coordinateur informatique. Cette stratégie prévoit des objectifs clairs à atteindre, notamment celui de contrôler et de réduire les coûts de fonctionnement. Pour 2015 et les années suivantes, M. OERTIG estime que c'est un investissement qui sera nécessaire et il remercie le Conseil général d'y donner suite.

***Intervention du
Conseil communal***

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD informe que les messages relatifs au budget des investissements totaux pour 2015 représentent des dépenses pour 2'819'000 francs et des encaissements pour 204'000 francs, soit un total net de CHF 2'615'000. L'autorisation de dépense pour 2015, en relation avec le budget global est identique soit 2'615'000 francs net. En tenant compte des objets déjà votés se montant à 16'232'030 francs pour la part 2015, le total des dépenses autorisées pour 2015 se montent à 18'847'030 francs net en cas d'acceptation de tous les messages.

***Préavis de la
Commission financière***

Après étude des messages du budget 2015, ainsi que des compléments d'information qu'elle a pu obtenir, la Commission financière donne un préavis positif, à l'unanimité, pour le message 11-14.

Comme le complément de ce message va dans le sens de l'augmentation de l'efficacité du travail de l'administration communale, M. Sergio MANTELLI indique que le groupe PLR soutient ce message.

***Intervention de
M. MANTELLI***

La Présidente passe au vote le message 11-14 relatif à l'acquisition de programmes informatiques et à l'adaptation de l'infrastructure informatique de l'administration, qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de Fr. 100'000.- est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 12-14

Rénovation des bâtiments scolaires et communaux

La Présidente demande s'il y a une proposition de renvoi pour ce message. Comme tel n'est pas le cas, elle donne la parole au Conseil communal.

***Intervention de
la Présidente***

M. Jean-Pierre HELBLING informe qu'il est devenu usuel de présenter chaque année une série de rénovations et d'entretiens des bâtiments

***Intervention du
Conseil communal***

communaux et scolaires. Le message présenté récapitule le catalogue des différentes réalisations que le Conseil communal se propose d'entreprendre en 2015. Si des travaux plus urgents devaient se révéler en cours d'année, ils passeraient en priorité, dans le respect du budget de 300'000 francs qui est demandé.

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD fait part de son préavis positif, à la majorité. ***Préavis de la Commission financière***

Lors de la séance de mercredi passé, M. Sergio MANTELLI rappelle que le groupe PLR était d'avis que le rythme et la priorité de certains investissements devaient être revus en fonction des possibilités financières de la commune. Il estime que ceci doit s'appliquer d'une façon générale à tous les travaux d'entretien. C'est pour cette raison que le PLR propose de réduire l'enveloppe à 200'000 francs et laisse le Conseil communal choisir les objets selon les priorités pour ce montant. ***Intervention de M. MANTELLI***

M. Jean-Pierre HELBLING explique que la liste des objets présentés sont déjà des priorités qui concernent des objets qui méritent d'être rénovés ou entretenus, dans le souci de ne pas les voir se détériorer et ainsi augmenter le coût de leur entretien. Le Conseil communal maintient ce montant de 300'00 francs qui est plutôt minime par rapport au parc immobilier et aux valeurs d'assurance ECAB. ***Intervention du Conseil communal***

La Présidente passe au vote le message 12-14 relatif à la rénovation des bâtiments scolaires et communaux, qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de Fr. 300'000.- est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant. ***Décision***

Message 13-14

Assainissement de la centrale de chauffage à bois (CAD), extension, remplacement de la supervision, chemin des Epinettes 2 (bât 04).

La Présidente constate qu'il n'y a pas de proposition de renvoi pour ce message. ***Intervention de la Présidente***

M. Jean-Pierre HELBLING annonce qu'un délai imparti en 2017 doit être respecté pour l'assainissement de ce chauffage, car les normes ont changé depuis sa conception. Il est important de pouvoir y raccorder le bâtiment du home des Epinettes, voire le futur bâtiment du Pré Zurthanen, de même qu'il est primordial de suivre les prescriptions du Service de l'environnement, car cela est une obligation. ***Intervention du Conseil communal***

Mme Anne DEFFERRARD informe que la Commission financière prévoise favorablement ce message, à l'unanimité.

**Préavis de la
Commission financière**

La Présidente passe au vote le message 13-14 relatif à l'assainissement de la centrale de chauffage à bois (CAD), l'extension, le remplacement de la supervision, chemin des Epinettes 2 (bât 04), qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de Fr. 175'000.- est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Message 14-14

Etude de l'assainissement du pavillon n° 3 du Centre scolaire de Grand-Pré (bât 05).

La Présidente constate qu'il n'y a pas de proposition de renvoi au sujet de ce message.

**Intervention de
la Présidente**

Dans le cadre de l'étude générale sur l'état des bâtiments scolaires, réalisée en 2010, M. Jean-Pierre HELBLING explique qu'une stratégie d'assainissement avait été mise en place afin de répondre de la meilleure des manières aux besoins d'assainissement des bâtiments existants et de répondre dans les meilleurs délais à l'introduction de la 2^{ème} année de l'école enfantine. Suite à l'analyse effectuée, une estimation des coûts pour la création des salles de classe supplémentaires, pour la mise en conformité du point de vue des normes incendie et pour les rénovations intérieures a été faite. Cette estimation était de l'ordre d'environ 670'000 francs en 2010. Pour l'appel d'offres, ce montant a été indexé en tenant compte de l'évolution des prix, des coûts de procédure et de l'incertitude sur l'estimation. Le montant total des travaux pour l'évaluation des honoraires d'architecte est donc aujourd'hui de 780'000 francs hors taxes. Avant de demander un crédit global pour la transformation du pavillon 3, la Commission des bâtiments a décidé de mandater un architecte afin d'étudier le projet et de donner une estimation plus ou moins précise des coûts des travaux à réaliser pour la demande de crédit de réalisation du projet. Le Conseil communal a réalisé un appel d'offres selon la procédure sur invitation, afin d'obtenir l'offre économiquement la plus avantageuse, cela malgré le fait qu'une procédure de gré à gré était possible. Cinq bureaux ont été invités à déposer une offre. Pour des questions d'obligations légales définies par le règlement sur les marchés publics, toutes les prestations prévues par la SIA doivent faire partie du marché (art. 4 du règlement sur les marchés publics), soit l'étude de projet (avant-projet, projet de l'ouvrage, procédure de demande d'autorisation), appel d'offres, réalisation. Afin de pouvoir lancer l'appel d'offres, le service technique a dû trouver une base comparable pour toutes les offres, afin que

**Intervention du
Conseil communal**

tout le monde soit mis sur le même niveau d'information. Le but était d'éviter un recours lors de l'adjudication. Sur la base de la norme SIA 102 (honoraires pour les prestations d'architectes), différents paramètres ont été imposés. Ce qui donne maintenant un temps nécessaire pour l'exécution du mandat d'environ 1'240 heures. Tous les bureaux ont répondu à l'appel d'offres sur cette base et avec le tableau des prestations demandées. Le montant des travaux adjugés, sous réserve de l'acceptation du crédit par le Conseil général, est de 107'320 francs auquel il faut ajouter les débours, les frais de procédure (enquête publique, émoluments, etc.), ce qui donne le montant de 120'000 francs.

Mme Anne DEFFERRARD informe du préavis favorable de la Commission financière, à l'unanimité. Elle a effectivement estimé que, proportionnellement au coût du projet, ce montant était élevé et méritait quelques explications complémentaires. Comme les honoraires se montent à 107'000 francs, le reste étant des frais, elle pense dès lors que les explications nécessaires ont été données.

***Préavis de la
Commission financière***

La Présidente passe au vote le message 14-14 relatif à l'étude de l'assainissement du pavillon n° 3 du Centre scolaire de Grand-Pré (bât 05), qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de Fr. 120'000.- est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 15-14

Mise en conformité du mobilier pour les manifestations, grande salle de Marly Cité, Chemin des Epinettes 4 (bât 06)

La Présidente constate qu'il n'y pas de proposition de renvoi au sujet de ce message.

***Intervention de
la Présidente***

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que, pour des raisons de sécurité, les chaises mises à disposition lors de spectacles doivent être reliées entre elles. Le Conseil communal propose de remplacer ces chaises et, par la même occasion, les tables vieilles de 40 ans, qu'il devient en effet de plus en plus difficile de réparer et qui sont mises à forte contribution. Les tables proposées sont un peu moins lourdes et renforcées. Pour le Conseil communal, il est impératif de changer ce matériel qui s'inscrit dans l'esprit de la rénovation de la salle.

***Intervention du
Conseil communal***

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD donne un préavis positif, à l'unanimité. Une réflexion doit être faite sur l'urgence de remplacer également les tables.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Benjamin PAPAUX (UDC) n'est pas opposé à ce message et recommande de le soutenir. Y a-t-il toutefois la possibilité de récupérer quelque chose de l'ancien matériel ?

**Question de
M. PAPAUX**

M. Jean-Pierre HELBLING répond que l'ancien matériel sera utilisé dans d'autres locaux, notamment dans les salles 6 et 7 de l'administration communale ou à l'Animation de jeunesse.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Kurt SAGER (PLR) souhaite savoir pour quelle manifestation qui a eu lieu en 2013-2014 un tel système d'attache des chaises aurait été utilisé.

**Question de
M. SAGER**

M. Jean-Pierre HELBLING répond que, durant la période 2013-2014, une vingtaine de manifestations ont été répertoriées (théâtre, concerts, spectacles de gym, informations à la population).

**Réponse du
Conseil communal**

En consultant le calendrier des manifestations de la commune 2013-2014, M. Kurt SAGER (PLR) n'y a vu qu'une seule manifestation, soit la soirée de gymnastique.

**Intervention de
M. SAGER**

M. Jean-Pierre HELBLING énumère le théâtre qui s'est déroulé durant plusieurs week-ends, les séances de présentation de projets, la présentation pour le MIC ou pour la Jazz Parade. Certaines assemblées générales s'y tiennent également, sans table.

**Intervention du
Conseil communal**

Pour le théâtre, M. Kurt SAGER (PLR) demande si la salle du CO ne se prêterait pas mieux.

**Question de
M. SAGER**

M. Jean-Pierre HELBLING répond que c'est une question de coûts. Le théâtre préfère jouer dans cette salle, car il est possible de laisser le décor en place, à l'inverse de la salle du CO.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Eric ROMANENS ajoute que la salle du CO n'est pas une salle communale. Elle appartient à l'Association des CO. Elle doit donc être louée, de même que le personnel technique qui fait fonctionner l'ensemble de la machinerie. Il estime le coût à environ 3'000 francs de location, ce qui est relativement lourd. M. ROMANENS suggère alors que le Conseil général offre 3'000 francs de subvention extraordinaire pour que le théâtre puisse couvrir ces frais-là.

**Intervention du
Conseil communal**

Toujours dans l'esprit de modérer le train des investissements en fonction des moyens financiers réduits, M. Sergio MANTELLI informe que le groupe PLR propose de réduire le montant qui est prévu pour cet investissement de 58'500 francs, soit le prix des tables, compte tenu du fait que pour les chaises il y a une urgence au niveau de la sécurité.

**Intervention de
M. MANTELLI**

Le PLR accepte par conséquent le montant de 71'500 francs prévu pour les chaises.

M. Jean-Pierre HELBLING indique que le Conseil communal maintient sa proposition. ***Intervention du Conseil communal***

La Présidente passe au vote le message 15-14 relatif à la mise en conformité du mobilier pour les manifestations, grande salle de Marly Cité, Chemin des Epinettes 4 (bât 06), qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de Fr. 130'000.- est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant. ***Décision***

Message 16-14

Assainissement du chauffage des vestiaires du Centre sportif, Chemin des Sources (bât 03)

La Présidente constate qu'il n'y a pas de proposition de renvoi pour ce message. ***Intervention de la Présidente***

M. Jean-Pierre HELBLING explique que ce message découle également d'obligations légales, mais surtout d'un type de chauffage spécifique à réaliser pour cet espace-là. La proposition qui est faite tient compte de la meilleure réalisation possible. ***Intervention du Conseil communal***

Mme Anne DEFFERRARD annonce le préavis positif unanime de la Commission financière. ***Préavis de la Commission financière***

Au vu de cet investissement et de divers comptes de fonctionnement en relation avec tout ou partie du terrain de foot ou des vestiaires, Mme Deborah ARNAUD (MV) aimerait obtenir un récapitulatif de ce que paie la commune pour le FC Marly et également connaître les montants de la participation du FC Marly pour les charges d'entretien de ces infrastructures. ***Intervention de Mme ARNAUD***

M. Eric ROMANENS répond qu'une grande partie de ces chiffres ont déjà été donnés il y a deux ans. Il tient à préciser qu'il n'y a pas que le FC Marly qui utilise le centre sportif de la Gérine. Il y a le Club athlétique qui l'utilise régulièrement ou Marly-Bike qui profite des infrastructures du Centre de la Gérine. Les écoles primaires et le CO utilisent également régulièrement le stade durant la journée. M. ROMANENS indique que le FC Marly paie aussi une contribution pour la participation à l'éclairage. Comme il ne dispose pas de tous les chiffres en l'état, M. ROMANENS les fera parvenir à Mme ARNAUD. ***Intervention du Conseil communal***

Mme Dominique ALT (PDC) estime qu'il serait judicieux de présenter une fois, sans tabou, ces différents points des comptes d'exploitation, ***Intervention de Mme ALT***

respectivement des comptes de fonctionnement, puisque l'on se trouve dans une phase d'économies. Il est, pour elle, important qu'on prenne conscience qu'effectivement ces terrains demandent beaucoup d'entretien.

M. Bertrand SPÄTH (MV/PVL) déclare que d'autres frais n'ont pas été présentés dans ce domaine-là. Il pense notamment au tracteur. Comme il a pu le comprendre, ce tracteur est aussi beaucoup utilisé pour la coupe de l'herbe du terrain de foot. L'idée est de montrer ces différents coûts, et pas seulement les subventions que les associations reçoivent de la commune. ***Intervention de M. SPÄTH***

M. Sergio MANTELLI (PLR) comprend ce message dans le sens du respect de certaines obligations légales et d'assainissement d'une installation qui est ancienne. Il n'y a pas beaucoup d'alternative et le PLR ne s'oppose pas à ce message. ***Intervention de M. MANTELLI***

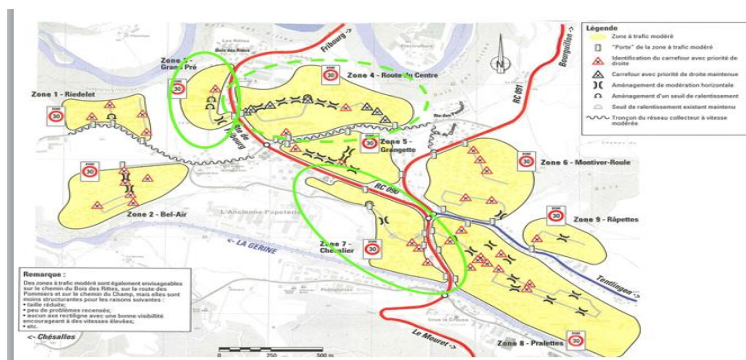
La Présidente passe au vote le message 16-14 relatif à l'assainissement du chauffage des vestiaires du Centre sportif, Chemin des Sources (bât 03), qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de 190'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant. ***Décision***

Message 17-14

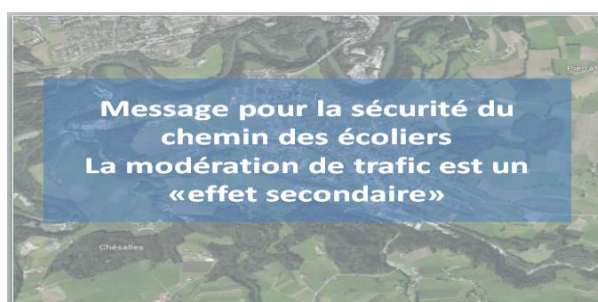
Modération de trafic

La Présidente constate qu'il n'y a pas de proposition de renvoi de ce message. ***Intervention de la Présidente***

M. Jean-Marc BOECHAT donne deux informations qui sont parvenues entre l'établissement des budgets et les remarques de la Commission financière. Entretemps, la confirmation d'un versement de l'Agglomération de 339'000 francs de subvention pour les travaux qui ont été faits à la Route de la Gérine est arrivée. Ce montant couvrira les deux messages de modération de trafic qui sont présentés ce soir. Pour information, M. BOECHAT précise que ces subventions datent du temps de la CUTAF. Ce n'est donc pas quelque chose que l'on pourra réitérer chaque année. M. BOECHAT souligne que les autorisations liées à ce message ont déjà été obtenues et que les travaux pourraient être réalisés l'année prochaine. Il donne quelques précisions sur les deux poches concernées. ***Intervention du Conseil communal***



Il s'agit des deux poches concernant les écoles qui sont extrêmement prioritaires. La modulation de trafic est un effet secondaire de ce message.



Il est en effet très important que les enfants soient en sécurité pour se rendre à l'école, par le fait de réaliser des trottoirs. Ce sont ce genre de travaux qui coûtent le plus cher, puisqu'ils concernent la plus grande partie du message. Ces trottoirs vont naturellement ralentir la circulation. M. BOECHAT déclare que la modulation de trafic n'est pas et ne sera jamais un système de luxe dans la commune de Marly.



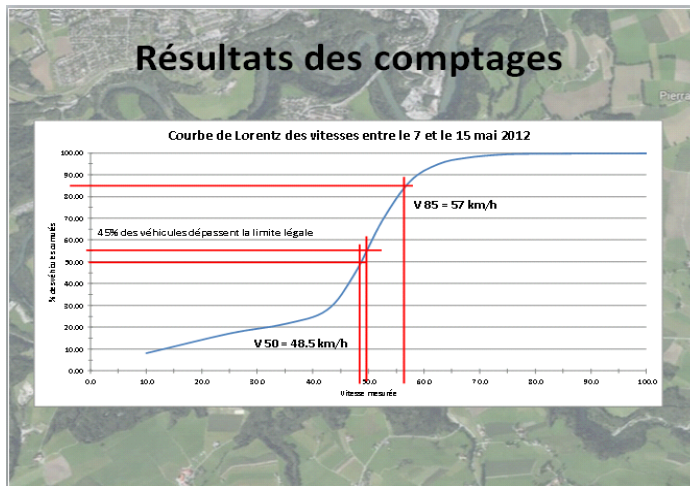
En séparant les coûts destinés aux trottoirs et à l'aménagement de la cour d'école, il ne reste finalement que peu de choses pour la modulation de trafic. M. BOECHAT indique que ce sont le Service des ponts et chaussées et le Service de la mobilité qui exigent certaines conditions pour modérer le trafic. D'autre part, le message présenté correspond à la stratégie arrêtée par le Conseil communal.



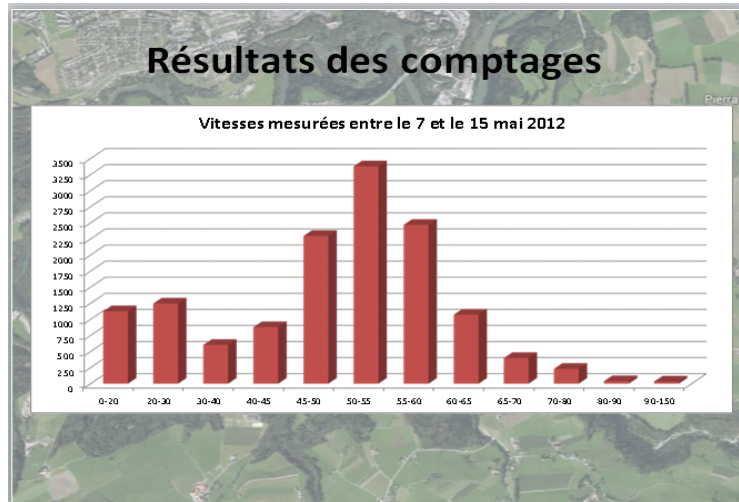
M. BOECHAT détaille quelques mesures réalisées en 2012 .



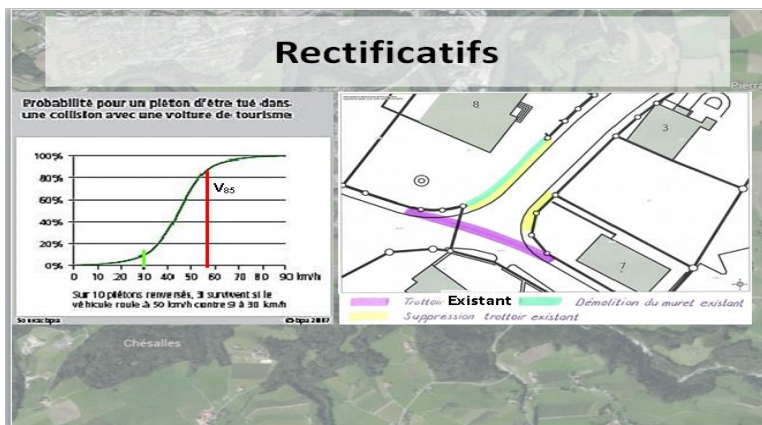
Des compteurs ont été installés pour chiffrer le nombre de voitures et leurs vitesses. Les résultats de ce comptage sont les suivants :



Selon le graphique suivant, M. BOECHAT constate que 50 % des véhicules roulent tout juste à 50 km/h. Un nombre non négligeables de véhicules se trouvent dans la seconde partie du tableau et roulent entre 65 et 90 km/h.



En apportant deux petits rectificatifs par rapport au message, M. BOECHAT explique, par le graphique ci-dessous, la dangerosité d'un accident entre un véhicule et un piéton en fonction de la vitesse. Le taux de mortalité à ce niveau-là est d'à peu près 85%, alors qu'à 30 km/h, il n'est « plus que » de 10 %, même si cela est encore beaucoup.



M. BOECHAT précise que le « futur trottoir » est évidemment existant puisqu'il a été réalisé dans le cadre de la mise en impasse du Chevalier. La cour d'école ne sera plus coupée en deux grâce à un aménagement devisé à 19'500 francs. Ce montant, qui ne faisait pas partie du contrat, a pu être négocié récemment au plus bas avec l'entreprise adjudicatrice.

Pour terminer, M. BOECHAT rappelle les engagements pris par certains partis lors des élections 2011. Il laisse penser à ce qui a été promis et peut-être vivre ses promesses au quotidien et les réaliser.



Le PDC avait en 2006-2011 défendu la sécurité sur le chemin de l'école, parlant aussi du développement de la mobilité douce. M. BOECHAT remercie d'avance de supporter cette mobilité douce.

En tant que responsable du dicastère de la sécurité, M. André MEYLAN est également président de la SECHE, la Commission de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Il informe que durant quatre séances, la Commission SECHE s'est occupée très fortement de ce problème récurrent qu'est l'augmentation constante du trafic routier aux alentours des écoles, ce qui engendre hélas une augmentation des dangers qui peuvent conduire à l'irréparable. Le message présenté est donc d'un grand intérêt et sa mise en application devient nécessaire dans un futur proche pour la sécurité des écoliers de Marly. Ces écoliers sont au nombre de 320 environ à Cité et 320 également à Grand-Pré. Ces enfants vous sauront gré de les avoir protégés, ce malgré la grisaille des finances communales.

**Intervention du
Conseil communal**

A l'instar de ses collègues, Mme Françoise SAVARY insiste sur le fait que ce message tient compte de la sécurité des enfants sur le chemin de l'école. Il ne faut pas oublier qu'avec les appartements prévus au Pré Zurthanen, il y a aura, du côté de Cité, encore plus de circulation. En tant que responsable des écoles, elle demande de soutenir ce message pour la sécurité des enfants.

**Intervention du
Conseil communal**

Lors du vote concernant le préavis à donner, Mme Anne DEFFERRARD informe que la Commission financière s'est retrouvée à égalité de vote. Etant pour sa part contre, le préavis est donc négatif. Les réticences sont notamment dues aux points suivants :

**Préavis de la
Commission financière**

- à ce jour, aucune réponse satisfaisante quant à la possibilité de freiner le trafic avec des moyens plus simples et moins coûteux n'a été donnée ;
- la situation financière de la commune demande à ce que l'on se concentre sur des investissements plus urgents.

M. Boris GIACOBBO informe que la Commission d'aménagement préavise favorablement ce message.

Intervention de la Commission d'aménagement

Mme Dominique ALT (PDC) juge un peu regrettable la problématique de la « transparence de dernière minute ». Chacun est conscient de la problématique de sécurité des zones des écoles. Aujourd'hui, le message est de dire que les zones 30 km/h, dans leur globalité, leur concept complet, sont bien, mais pour une commune qui en a les moyens. Au niveau des coûts, elle apprend ce soir que la partie « aménagement » est très faible. Il aurait été utile de le savoir avant. Elle se demande aussi si c'est le bon moment pour faire ces travaux, sachant qu'il va y avoir des risques liés à la construction du Pré Zurthanen. Est-ce que dans une zone 30 km/h les trottoirs sont effectivement nécessaires et est-ce que l'affectation de la subvention de 339'000 francs est liée à ce projet ?

Question de Mme ALT

M. Jean-Marc BOECHAT admet les remarques de Mme ALT. Le Conseil communal ne pouvait cependant pas parler de la subvention de l'Agglomération avant d'être certain qu'elle soit versée. Finalement, cette rentrée inespérée a été carrément oubliée dans la réflexion de base. Ces 339'000 francs n'auraient de toute façon pas pu figurer au budget, mais il est vrai que le Conseil communal aurait dû en parler avant. Par rapport au message, M. BOECHAT explique que, d'une part, le raisonnement sécuritaire a été éclairci ; les trottoirs sont effectivement une nécessité à cet endroit-là. Les passages pour piétons sont en principe abolis dans les zones à 30 km/ : le Service des ponts et chaussées a pourtant admis de les conserver autour des écoles pour des raisons didactiques, afin de montrer aux enfants où il faut traverser. Par rapport à un gros chantier, M. BOECHAT rappelle qu'un état des lieux est fait avant son commencement, avec un dossier photographique de l'état des routes. De la sorte, si des dégâts devaient se produire, c'est le maître d'ouvrage qui assumerait le coût des réparations.

Réponse du Conseil communal

M. Robert GIRARDIN (PS) estime qu'avec ce message, c'est la qualité de vie, une option de société, qui est choisie. Au fond, le vrai enjeu, c'est de

Intervention de M. GIRARDIN

céder un peu de confort personnel dans sa voiture au bénéfice d'un mode d'être ensemble « différent ». On change quelque chose à l'image de Marly, pas seulement l'image, mais aussi au comment les gens y vivent, dans quelle ambiance, avec quelle sécurité pour les enfants, les adultes avec poussettes, les personnes âgées, avec quel niveau de bruit, et ça c'est du concret. Que risque-t-on de perdre ? Quelques minutes ? C'est vrai que notre temps est compté et précieux, mais il faut en faire des kilomètres à 50 km/h pour gagner 5 minutes par rapport à 30 km/h (depuis le fond de Bel-Air jusqu'à la Coop ou des Pralettes à la Migros: 0.8 min, soit 48 sec...)

Marly change, c'est une évidence, mais vers quoi ? On a le choix de la direction, entre autre, ce soir : vers une cité dortoir ou un village habité, avec des gens qui peuvent prendre plaisir à se rencontrer. La route cantonale coupe Marly, il souhaite que les rues dans nos quartiers ne soient pas ainsi, toutes proportions gardées. Il estime responsable de choisir le bénéfice commun à moyen et long terme. C'est pourquoi M. GIRARDIN votera et invite à soutenir ce message.

Mme Anne DEFFERRARD (PLR) demande si la subvention de 339'000 francs est bien en relation avec les aménagements déjà réalisés à la route de la Gérine et non avec le message dont il est question actuellement.

**Question de
Mme DEFFERRARD**

M. Jean-Marc BOECHAT répond que cette subvention est bien en relation avec les aménagements de la Route de la Gérine, mais qu'elle rentre dans le même compte. Finalement, c'est une diminution des charges des investissements qui ont été votés et également de la charge dans le budget de fonctionnement. Cet aménagement est donc amorti à la moitié, puisque la subvention est de 50 %. La subvention sera créditée dans le compte qui correspond aux aménagements.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Benjamin PAPAUX (UDC) souhaite faire une contre-proposition sur le message 17-14 présenté par le Conseil communal. Le groupe UDC préconise de faire l'aménagement de la cour d'école pour 19'500 francs, de conserver les montants dévolus aux « autres spécialistes et frais » pour 4'500 francs, aux honoraires d'ingénieurs + frais pour 14'000 francs, à l'indexation des prix pour 4'000 francs. En tenant compte du fait qu'il y a un montant déjà voté de 122'000 francs sur le budget de 2013, le groupe UDC propose un montant de 42'000 francs pour ce message.

**Intervention de
M. PAPAUX**

Mme Deborah ARNAUD (MV) a souvent eu l'occasion de parler avec les Marlinois qui fréquentent la cour de récréation, surtout l'école enfantine. Ils réclament les mesures proposées et demandent aussi qu'il y ait un trottoir, car il y a beaucoup d'enfants habitant aux Epinettes qui se rendent seuls à pied à l'école. Il est terrifiant de voir les voitures qui se croisent et un enfant qui se tient au bord dans le gravier. On a promis lors des élections d'améliorer l'environnement routier de Marly. Mme ARNAUD pense que c'est le moment de tenir ses promesses en soutenant ce message.

***Intervention de
Mme ARNAUD***

M. Sergio MANTELLI (PLR) partage les remarques formulées par la Commission financière, ainsi que d'autres, formulées par le PDC notamment, et qui sont en relation avec l'opportunité de réaliser certains travaux en ce moment. Il comprend toutefois la nécessité d'un aménagement à proximité de l'école, en relation avec la réfection de la cour d'école. Le groupe PLR est d'accord de soutenir la proposition de l'UDC, en donnant un crédit pour réaliser une partie de ces travaux, dans l'attente que le Conseil communal fasse une analyse plus approfondie sur les priorités et également sur la façon de réaliser des mesures de modération de trafic de façon plus économique.

***Intervention de
M. MANTELLI***

M. Jean-Marc BOECHAT répète que le montant de 19'500 francs annoncé pour la cour d'école est un prix calculé au rabais, puisque l'installation pour le reste du chantier est sensée être présente. Pour ce qui est du futur chantier au Pré Zurthanen, il sera peut-être justement vital de créer des trottoirs afin que les camions et les enfants soient séparés. Il considère que cet aménagement est urgent justement dans cette perspective.

***Intervention du
Conseil communal***

M. Bertrand SPÄTH (MV/PVL) rebondit sur la proposition de l'UDC. S'il comprend bien, avec cette proposition, les trottoirs ne seraient pas réalisés. Il souligne qu'à 70 km/h la distance de freinage est d'à peu près 50 mètres. Au chemin des Epinettes, lorsque deux voitures se croisent, c'est très serré. M. SPÄTH n'ose imaginer ce qui se produira lors d'un croisement avec des camions. Pour ceux qui empruntent tous les jours cette route, les mesures proposées sont urgentes et importantes, c'est une question de sécurité. Il demande de soutenir ce message

***Intervention de
M. SPÄTH***

Comme les deux poches concernées se trouvent à côté des écoles, M. Kurt SAGER (PLR) demande s'il ne serait pas plus judicieux de prévoir une zone de rencontre.

***Intervention de
M. SAGER***

M. Jean-Marc BOECHAT répond que c'est une option qui n'a pas été considérée par l'ingénieur qui a fait les propositions sur les poches de modération de trafic. Il n'y a en effet aucune poche qui est modérée à 20 km/h. Le fait de réaliser une zone de rencontre permettrait aux piétons d'utiliser la route comme trottoir. Et c'est justement ce qu'on essaie d'éviter.

***Intervention du
Conseil communal***

Par rapport au sens unique vers « Ilford », M. Marc ROMANENS (PLR) pense au dépôt de l'animation de jeunesse qui se trouve au bas de la route. En cas de montage ou de démontage d'infrastructures, un nombre très important d'aller-retour est nécessaire. Pour une commune qui a le label « Cité de l'énergie », la nécessité de devoir faire tout le tour fait qu'on a quelque chose à perdre.

***Intervention de
M. ROMANENS***

La proposition de l'ingénieur était de fermer la route, lui répond M. BOECHAT. Lors de la discussion avec les riverains (près de 80 personnes), ces derniers ont appuyé la modération de trafic, mais ne souhaitaient pas la fermeture totale de cette route, voulant au moins pouvoir descendre. L'idée était de diminuer le trafic, de régler notamment celui des camions qui sont amenés là par leur GPS. Si l'arrêt des activités d'Ilford a réduit cette problématique, les nouveaux développements du MIC ne pourront que l'augmenter et il faut donc régler cela avant. C'est pour cette raison que le Conseil communal voulait fermer cette route qui est privée, sans droit de passage. On avait négocié avec Ilford un sens unique à la descente pour permettre aux gens du quartier de rejoindre la route cantonale au niveau de la Jonction et éviter le secteur de l'Acacia, qui est aussi problématique, comme l'est la circulation sur la route cantonale entre Marly Cité et le giratoire de Corbaroche : des solutions avec le Canton devront être trouvées à ce niveau, mais c'est du long terme. La présente solution est un compromis qui, comme dans tout compromis, a de bons et de mauvais cotés. Pour les gens du quartier, qui ont levé leur opposition, c'est une solution qui fonctionne.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Dominique ALT (PDC) demande une interruption de séance, vu les éléments nouveaux annoncés ce soir. Elle demande d'abord confirmation que le crédit prévu par le message 17-14 sera consacré exclusivement à la réalisation de ces deux poches 2 et 7 pour les zones 30 km/h et qu'il n'y aura pas d'affectation ultérieure des montants votés ce soir pour d'autres poches ; M. BOECHAT lui confirme cela, comme il confirme que les éventuels dégâts liés au futur chantier du Pré Zurthanen sur le nouveau tapis de la route seront réparés dans les règles de l'art et pris en charge par

***Interventions de
Mme ALT et réponses
de M. BOECHAT***

le maître d'ouvrage ? Toujours en réponse à Mme ALT, M. BOECHAT répète que les plans ont été validés par les instances cantonales, qu'une autorisation de construire avec la signalisation et les trottoirs a été délivrée.

Avec une zone 30km/h, Mme Line WIDMER-COMMENT se demande s'il n'y pas le danger que les voitures aient le droit de s'arrêter où elles le désirent. ***Intervention de la Présidente***

M. Jean-Marc BOECHAT répond que les voitures n'ont aucun droit. Il y a une interdiction totale de s'arrêter, selon ce qui a été modifié il y a deux ans, car la signalisation était alors contradictoire. Aujourd'hui la situation est claire. ***Réponse du Conseil communal***

Mme Anne DEFFERRARD (PLR) tient à préciser que les riverains du chemin des Epinettes ont estimé que le sens unique était une bonne idée, mais que ce n'était pas leur vœu. ***Intervention de Mme DEFFERRARD***

La Présidente décide, en guise d'interruption de séance (selon la demande de Mme ALT) de faire la pause. La séance reprendra à 21h05. ***Décision***

Pour répondre aux soucis de certains au sujet de la possible dégradation de la route à cause du chantier du Pré Zurthanen, M. BOECHAT annonce que le Conseil communal vient de décider de ne pas faire poser le tapis final (couche de roulement), mais uniquement le « noir » ; les derniers 5 cm seront posés à la fin du chantier. Cette partie des travaux est donc retirée du message correspondant. ***Intervention du Conseil communal***

Mme Dominique ALT (PDC) estime que l'intitulé du message devrait être : « modération de trafic – zone écoles ». ***Intervention de Mme ALT***

M. Sergio MANTELLI (PLR) informe que le groupe PLR n'est toujours pas convaincu par la justification du projet, malgré les dernières informations données par le Conseil communal, surtout par rapport au timing de réalisation. D'autre part, il reste quelques questions encore ouvertes, notamment sur la façon de réaliser une limitation de trafic sans devoir nécessairement construire des trottoirs. Le groupe PLR maintient ses réserves et sa position sur cet investissement. ***Intervention de M. MANTELLI***

M. Jean-Marc BOECHAT précise que le chantier du Pré Zurthanen n'a pas encore obtenu de permis de construire. Du temps qu'il obtienne le permis de construire, les aménagements seront terminés. ***Intervention du Conseil communal***

La Présidente passe au vote le message 17-14 relatif à la modération de trafic – zone écoles, qui est accepté par 33 voix contre 12, et 2 abstentions. La dépense de Fr. 285'000.- est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

M. Marc ROMANENS (PLR) demande si, pendant les travaux, il ne serait pas possible d'aménager une sortie de camions ou une sortie de chantier directement sur la route cantonale ?

**Question de
M. M. ROMANENS**

M. Jean-Marc BOECHAT doute que cela soit réalisable compte tenu de la position du Service de la mobilité, qui essaie à tout prix de diminuer les entrées et les sorties sur les routes cantonales. Même pour la durée du chantier, cela pourrait poser un problème, en particulier parce que le seul passage qui semble possible passe par l'arrêt de bus de Cité. Il n'a pas l'impression que cela soit faisable, même si cela paraît judicieux. Il posera en tout cas la question au maître d'ouvrage et au canton.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Claude BIELMANN (MV) souligne qu'il suffit à la commune de fixer des règles d'accès au chantier. Il est possible d'interdire aux camions de livrer des matériaux aux heures de rentrée d'école, de récréations, et de sortie d'école. Il faut simplement le mentionner dans les conditions d'octroi du permis de construire.

**Intervention de
M. BIELMANN**

M. Jean-Marc BOECHAT répond que cela a été fait, évidemment.

**Intervention du
Conseil communal**

Message 17a-14

Modération de trafic – mandat d'ingénieur

La Présidente constate qu'il n'y a pas de proposition de renvoi de ce message.

**Intervention de
la Présidente**

M. Jean-Marc BOECHAT indique que ce message entre dans le cadre de la planification de la réfection des routes communales. Le Conseil communal désire profiter de la synergie qui existe pour faire la modération de trafic en même temps que la réfection des routes. La route du Centre a été refaite à neuf l'année passée et on ne va donc pas l'endommager. On va juste transformer le système avec des places de parc, qui doivent faire la modération de trafic sur toute la route du Centre. L'option a été prise de faire cette étude et si possible d'avoir des prix pour faire ces modérations de trafic au meilleur marché à la route du Centre, dès que possible. Il semblait important de faire cette modération de trafic avant que les gens n'aient repris leurs mauvaises habitudes. Le mandat d'ingénieur est basé sur une estimation des travaux, mais seule l'étude dira exactement à combien se monte l'entier des travaux.

**Intervention du
Conseil communal**

Mme Anne DEFFERRARD (PLR) fait part du préavis négatif de Commission financière, à sa majorité. Les réticences sont notamment dues aux points suivants :

Préavis de la Commission financière

- montants uniquement « estimés » et, selon l'expérience des années passées on peut également estimer que ces montants peuvent fortement varier ;
- au vu de la connaissance du tronçon concerné, il n'y a pas d'urgence au niveau de la sécurité.

Au nom de la Commission d'aménagement, M. Boris GIACOBBO fait part d'un préavis favorable pour ce message.

Préavis de la Commission d'aménagement

M. Sergio MANTELLI et le groupe PLR partagent le préavis de la Commission financière. Par ailleurs, compte tenu des restrictions financières auxquelles on devra s'habituer au cours des prochaines années, il estime qu'il n'y a pas d'urgence pour la réalisation de ce projet. Le groupe PLR propose de refuser ce message.

Intervention de M. MANTELLI

M. Bruno RÜEGER (PS) signale que le budget a été voté mercredi dernier et qu'il tient compte des imputations de tous les messages qu'on vote ce soir. Il est maintenant temps de se montrer cohérent et responsable. Et c'est bien de responsabilité individuelle dont il s'agit, face à la sécurité des piétons et des riverains de cette route, face à la lutte contre le bruit ; une responsabilité en faveur de la convivialité des zones très fréquentées et également en faveur d'une image positive de Marly. Le vote de ce soir sera la réponse à la question : économies supplémentaires ou sécurité et image positive ?

Intervention de M. RÜEGER

M. Benjamin PAPAUX informe que le groupe UDC suit l'avis de la Commission financière et du groupe PLR.

Intervention de M. PAPAUX

M. Sergio MANTELLI (PLR) répond à M. RÜEGER que le PLR n'est pas contre les mesures de modération de trafic et de sécurité. Il a toujours estimé qu'il était possible de faire des mesures de modération de trafic avec des montants moins élevés et des moyens moins importants que ceux qui sont proposés. C'est dans ce sens-là que le groupe PLR invite le Conseil communal à revoir ses différents projets, également en termes de priorité et de les adapter à la situation financière.

Intervention de M. MANTELLI

M. Jean-Marc BOECHAT répond qu'il n'est pas possible de faire de la modération de trafic sans avoir des plans et des autorisations.

Intervention du Conseil communal

Pour obtenir ces plans et ces autorisations, il est nécessaire de réaliser une étude afin de déterminer les mesures et les coûts.

M. Bruno RÜEGER (PS) demande que ces échanges « ping-pong » cessent. Cet état d'esprit avait été décidé lors de la réunion du Bureau. ***Intervention de M. RÜEGER***

Mme Line WIDMER-COMMENT estime que le dialogue est correct et qu'elle ne l'interrompra donc pas. ***Réponse de la Présidente***

La Présidente passe au vote le message 17a-14 relatif à la modération de trafic – mandat d'ingénieur, qui est refusé par 22 voix contre 21, et 4 abstentions. ***Décision***

Message 18-14

Aménagement d'arrêts de bus sur la chaussée à la route de Chésalles

La Présidente constate qu'il n'y a pas de proposition de renvoi de ce message. ***Intervention de la Présidente***

M. Jean-Marc BOECHAT indique que ce message concerne l'éventuelle prolongation de la ligne 1. Pour pouvoir développer la zone du MIC, si vitale pour la commune, il est indispensable d'avoir des accès en transports publics. Ces derniers doivent être d'une qualité suffisante pour remplir les exigences du plan directeur cantonal. Pour cette raison, le MIC a mandaté un ingénieur transport qui a proposé cette solution de prolonger la ligne 1 depuis l'arrêt Gérine jusqu'à un arrêt à créer derrière l'entreprise Rodi SA ; le passage se fera par une passerelle piétons-vélos jusque dans la zone du MIC. Dans cette configuration, les conditions du plan directeur cantonal sont remplies. La prolongation de la ligne 1 dépend évidemment de la commune, mais surtout de l'Agglomération et du Conseil d'Etat. Des discussions sont en cours pour obtenir un feu vert à cette prolongation de ligne qui ne saurait intervenir au mieux avant le prochain changement d'horaire, c'est-à-dire au mois de décembre 2015 et peut-être 2016. Il est cependant indispensable aujourd'hui d'avoir un message clair du Conseil général qui aille dans ce sens. M. BOECHAT rappelle que la zone ex-Wella compte à peu près 300 emplois plus les habitants, autant sur le site du MIC. Si on prolonge la ligne 1 jusque chez la société Rodi SA, il est évident qu'on va créer un arrêt intermédiaire, arrêt qui est mentionné dans le message, de même que celui prévu pour les utilisateurs du Park-and-Ride. Trois arrêts sur chaussée sont donc prévus, avec un travail de génie civil minimum. ***Intervention du Conseil communal***

Au nom de la Commission financière, Mme Anne DEFFERRARD fait part d'un préavis positif, à l'unanimité.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Boris GIACOBBO indique que la Commission d'aménagement préavise favorablement ce message.

***Préavis de la
Commission
d'aménagement***

M. Kurt SAGER (PLR) estime évident que la zone du MIC soit desservie par les transports publics. Il souhaite savoir si la prolongation de la ligne 1 par l'accès de la rive gauche est la meilleure solution.

***Question de
M. SAGER***

M. Jean-Marc BOECHAT répond que la prolongation de la ligne 1 est la seule solution rapide au projet. Il existe des solutions autres, dont l'une serait par exemple d'instaurer des navettes spéciales pour le MIC. Cette solution est relativement onéreuse et nécessite un transbordement des passagers entre la navette et la ligne 1. Le plan de l'Agglo prévoit une prolongation de la ligne 3 sur Marly, originellement du côté nord (route du Centre, Château d'Eau, etc.). Cette ligne 3 a suscité beaucoup d'intérêt pendant un certain temps, afin d'anticiper le système pour la ramener du bon côté du MIC. Il existe cependant un problème fondamental : cette ligne est totalement électrifiée. Si on veut la prolonger, il faut investir 1 à 2 millions pour effectuer l'électrification jusqu'au MIC et retour. En l'état, cela est impossible. Cette solution a été momentanément abandonnée, mais elle figure toujours dans le plan à long terme. La prolongation de la ligne 1 est à la fois efficace et rapide, puisqu'elle ne demande pas beaucoup d'infrastructures. Le MIC prend en charge les frais nécessaires à toute la partie qui le concerne (la passerelle). M. BOECHAT relève qu'on se trouve dans une situation assez délicate : les négociations pour l'implantation de certaines grandes entreprises sont vite limitées : on attend les transports publics pour prendre une décision d'implantation à Marly. Il est donc urgent d'obtenir un système de transports publics pour cette zone du MIC. Le Conseil communal met une priorité absolue à l'obtention d'une desserte en transports publics, quelle qu'elle soit, à très court terme. Le MIC s'est aussi engagé à faire un plan de mobilité pour l'ensemble du site et cette ligne 1 fait partie de sa stratégie.

***Réponse du
Conseil communal***

M. Kurt SAGER (PLR) demande quels seront les coûts d'exploitation futurs auxquels la commune doit participer dans le cadre de l'Agglo ?

***Question de
M. SAGER***

M. Jean-Marc BOECHAT explique qu'avec une cadence à 10 minutes, il y avait un certain battement au terminus qui aurait permis aux chauffeurs de faire le kilomètre de plus sans souci. Avec le passage de la cadence à 7,5

***Réponse du
Conseil communal***

minutes aux heures de pointe, cette possibilité n'existe plus. Dans les périodes d'heures pleines, il faut un bus supplémentaire qui a été chiffré à hauteur d'environ 600'000 francs. Des discussions sont en cours avec les TPF pour voir dans quelle mesure ce bus est absolument indispensable. On compte également sur le fait que d'ici 2016, on aura une piste de bus depuis Jonction jusqu'à la Gare, ce qui permettra de gagner du temps sur l'horaire. Il est évident que ces négociations incluent également l'Agglo, puisque le prestataire de service qu'est le TPF négocie son contrat avec l'Agglo. C'est donc dans le cadre de l'Agglo que ce problème sera réglé. La commune supportera environ 10 % des frais, le reste étant distribué sur l'entier de l'Agglomération. Dans le PA2, il existe un réseau de transports publics pas très abouti. Or, dans le PA3, le réseau des transports sera repris et plus efficace. Cependant, le PA3 est prévu pour 2019. M. BOECHAT répète que l'on ne peut pas attendre et qu'il est nécessaire d'avoir une solution intermédiaire.

La Présidente passe au vote le message 18-14 relatif à l'aménagement d'arrêts de bus sur chaussée à la Route de Chésalles, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 100'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Message 19-14

Entretien des routes communales

La Présidente constate qu'il n'y a pas de proposition de renvoi de ce message.

Intervention de la Présidente

M. Maurice HORNER déclare que ce message fait état de l'entretien des routes communales qui sont une carte de visite importante pour les citoyens et aussi pour les futurs citoyens. Le Conseil général a demandé d'être en symbiose avec la mise en place des poches de modération de trafic et c'est pour cela que les points 1 et 2 y font référence. Maintenant, suite aux discussions relatives aux messages de son collègue M. BOECHAT, M. HORNER propose une modification du message 19 : le point 1 est reporté du fait du futur chantier Zurthanen ; les points 2 et 3, pour un montant de 350'000 francs, sont maintenus. M. HORNER invite à voter favorablement ce message modifié.

Intervention du Conseil communal

Mme Anne DEFFERRARD indique que la Commission financière formule un préavis positif, à l'unanimité, sur le principe de l'enveloppe. Toutefois, en ce qui concerne les objets listés dans le message, l'urgence des travaux au Chemin des Epinettes n'apparaît pas évidente et la route des Ecoles ne figure pas dans le tableau récapitulatif des routes communales, donc on ne

Préavis de la Commission financière

peut se prononcer. Au vu des travaux effectués ces années passées, la Commission financière émet des doutes quant à la faculté d'investir 500'000 francs par année. Le montant de l'enveloppe doit être revu à la baisse et mis en adéquation avec les besoins, la capacité d'investissement de la commune et sa capacité par rapport à la gestion de ce type de travaux.

M. Claude BIELMANN (MV) informe que l'Etat de Fribourg dispose de 640 km de routes et d'un budget d'entretien de 10 millions. Si on compte le déneigement et tout le service de la voirie, c'est un budget annuel qui varie entre 25 et 30 millions. En comparaison, la commune de Marly a environ 32 à 34 km de routes, ce qui représente, pour en faire un entretien normal, 500'000 francs annuellement. M. BIELMANN propose de maintenir le montant de 500'000 francs et d'entretenir les routes communales qui en ont besoin.

***Intervention de
M. BIELMANN***

M. Denis CARREL (PS) estime que la commune peut se passer de routes nivelées « comme des billards ». C'est pourquoi, sauf pour les routes pour lesquelles des aménagements concernant la modération de trafic seront effectués, il propose de geler tout investissement déjà programmé et futur concernant le remplacement des couches de roulement et les grilles de route, et de se limiter aux corrections strictement nécessaires jusqu'à ce que les finances communales permettent à nouveau ce genre de dépenses, réservées à des communes riches, dont nous ne faisons pas partie. Il souligne encore qu'il ne s'agit pas là de quelques centaines de francs d'économies, mais de montants à six chiffres.

***Intervention de
M. CARREL***

M. Sergio MANTELLI (PLR) souhaite une suspension de séance de deux minutes, puisque de nouvelles informations ont été données par le Conseil communal.

***Intervention de
M. MANTELLI***

Mme Dominique ALT (PDC) demande s'il sera encore possible d'émettre une proposition sur ce message, après la suspension de séance.

***Question de
Mme ALT***

En répondant par l'affirmative à Mme ALT, la Présidente accepte une suspension de séance de deux minutes.

Décision

Mme Dominique ALT, au nom du groupe PDC, préconise aussi de faire face aux mesures d'économies, mais l'entretien des routes est nécessaire. Elle propose donc une enveloppe annuelle réduite à 250'000 francs, sans affectation spécifique, sachant que des modifications de priorité peuvent intervenir durant l'année.

***Intervention de
Mme ALT***

M. Sergio MANTELLI indique que le PLR a également le souci de réduire le train des investissements et est de l'avis qu'il faut revoir certaines priorités et surtout le rythme de ces investissements dans le cadre de l'entretien des routes. Il a pris connaissance avec satisfaction de la renonciation du Conseil communal de faire la réfection du chemin des Epinettes. Pour la route des Ecoles, qui ne figurait pas dans les plans, on ne sait pas d'où vient l'investissement. Le groupe PLR est donc favorable à laisser une enveloppe de 250'000 francs, mais pas au-delà.

***Intervention de
M. MANTELLI***

Mme France LACOTTE (PLR) constate, sur la base des tableaux récapitulatifs des routes et de l'étude qui a été réalisée en 2011, que la route de Pfaffenwil ne dispose d'aucun trottoir. Or, Mme LACOTTE assure qu'elle emprunte bien tous les jours un trottoir à cet endroit ! Les tableaux présentés sont-ils à jour ?

***Intervention de
Mme LACOTTE***

Sur question de la Présidente, M. CARREL (PS) ne formule pas de proposition, mais répète que des économies doivent être faites au niveau du remplacement des couches de roulement et des grilles de route.

***Intervention de
M. CARREL***

Sur question de la Présidente, M. Claude BIELMANN (MV) maintient sa proposition.

***Intervention de
M. BIELMANN***

Au vote, le message 19-14 relatif à l'entretien des routes communales, modifié par le Conseil communal avec un crédit de 350'000 francs, est refusé à la majorité évidente.

Décision

Le message 19-14 relatif à l'entretien des routes communales, modifié selon la proposition de M. BIELMANN (MV) avec le retour à un montant de 500'000 francs, est refusé à la majorité évidente.

Décision

Le message 19-14 relatif à l'entretien des routes communales, modifié selon la proposition des groupes PDC et PLR, avec un crédit de 250'000 francs, est accepté à la majorité évidente. La dépense de 250'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 20-14

Remplacement d'un véhicule édilitaire (jeep) par un transporteur

« multilift »

La Présidente constate qu'il n'y a pas de proposition de renvoi de ce message.

***Intervention de
la Présidente***

M. Maurice HORNER explique que la carte grise de cette jeep indique clairement une charge utile de 580 kg. Cela signifie que, selon la loi sur la circulation routière, il est possible de lui ajouter, en toute légalité, des équipements pour un poids total de 580 kg. A l'avant de ce véhicule, il y a une lame à neige de 31 ans, qui pèse 250 kg, et, sur le pont arrière, une

***Intervention du
Conseil communal***

saleuse de 28 ans qui pèse 200 kg. A cela, on ajoute un chauffeur habillé, qui pèse 80 kg. L'addition donne une charge cumulée de 530 kg et, de ce fait, il reste un potentiel légal de charge disponible de 50 kg, qui équivaut à un sac de sel à mettre dans la saleuse avant de partir sur les routes communales. M. HORNER présente une dernière équation qu'il résume ainsi : quantité de sel épandue : 20 grammes au mètre carré ; largeur d'épandage : 4 mètres ; distance salée avec 50 kg de sel : 625 mètres. La saleuse est alors vide et il faut retourner au dépôt pour y mettre un deuxième sac de 50 kg. L'efficacité n'est pas du tout atteinte. Le nouveau véhicule présenté aura une charge utile de 3'500 kg, ce qui permettra de travailler convenablement sur les 32 km de routes communales. De plus, cet outil de travail sera un transporteur multilift qui complètera la gamme de véhicules qui est déjà en mode multilift, permettant ainsi une utilisation polyvalente et rationnelle des différents engins. M. HORNER invite à accepter ce message qui permettra d'acquérir un outil de travail digne d'une commune de plus de 8'000 habitants.

C'est à l'unanimité que la Commission financière préavise favorablement ce message.

***Préavis de la
Commission financière***

M. Sergio MANTELLI (PLR) a pris connaissance avec intérêt de cet objet. Le PLR se réjouit de savoir qu'on peut économiser du personnel, gagner de l'efficacité et que ce personnel pourra ensuite se consacrer à d'autres tâches.

***Intervention de
M. MANTELLI***

La Présidente passe au vote le message 20-14 relatif au remplacement d'un véhicule édilitaire (jeep) par un transporteur « multilift », qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 260'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 21-14

Remplacement d'un véhicule édilitaire (tracteur « John Deere 955 »)

La Présidente constate qu'il n'y a pas de proposition de renvoi de ce message.

***Intervention de
la Présidente***

M. Maurice HORNER relève qu'il s'agit du remplacement du tracteur John Deere, qui a 17 ans, et de son équipement. C'est un tracteur étroit qui, en été, est équipé d'une tondeuse de 1,30 mètre de large et d'un bac à gazon à l'arrière. En hiver, on l'équipe d'une lame à neige de 1,70 mètre pour les trottoirs et d'une saleuse adaptée. M. HORNER recommande d'accepter ce message tel qu'il est présenté.

***Intervention du
Conseil communal***

Mme Anne DEFFERRARD informe du préavis positif de la Commission financière, à l'unanimité. **Préavis de la Commission financière**

M. Sergio MANTELLI indique que le groupe PLR soutient ce message, avec les mêmes remarques que pour l'objet précédent. **Intervention de M. MANTELLI**

La Présidente passe au vote le message 21-14 relatif au remplacement d'un véhicule édilitaire (tracteur John Deere 955), qui est accepté à la majorité évidente, sans opposition. La dépense de 90'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant. **Décision**

Message 22-14

Construction d'une conduite de distribution d'eau à la Route du Confin

La Présidente constate qu'il n'y a pas de proposition de renvoi de ce message. **Intervention de la Présidente**

Le message présenté étant clair, M. Olivier LE CAM se tient à disposition en cas de question. **Intervention du Conseil communal**

Le préavis de la Commission financière, par Mme Anne DEFFERRARD, est positif, à l'unanimité. **Préavis de la Commission financière**

La Présidente passe au vote le message 22-14 relatif à la construction d'une conduite de distribution d'eau à la Route du Confin, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de Fr. 25'000.- est donc autorisée. **Décision**

Message 23-14

Remplacement d'une conduite de distribution d'eau au Chemin du Bois-des-Rittes

La Présidente constate qu'il n'y a pas de proposition de renvoi de ce message. **Intervention de la Présidente**

M. Olivier LE CAM relève l'avantage de pouvoir entreprendre ce chantier avec la collaboration de Swisscom qui a aussi des travaux à effectuer dans le même secteur, ce qui permet de partager les frais de fouille à hauteur de 64 %. Cela est avantageux pour la commune de travailler avec une entreprise partenaire. La conduite concernée a déjà coûté très cher en réparation et c'est donc le dernier moment pour la remplacer. **Intervention du Conseil communal**

Mme Anne DEFFERRARD indique que la Commission financière préavise positivement ce message, à l'unanimité. **Préavis de la Commission financière**

La Présidente passe au vote le message 23-14 relatif au remplacement d'une conduite de distribution d'eau au Chemin du Bois-des-Rittes, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de Fr. 25'000.- est autorisée. **Décision**

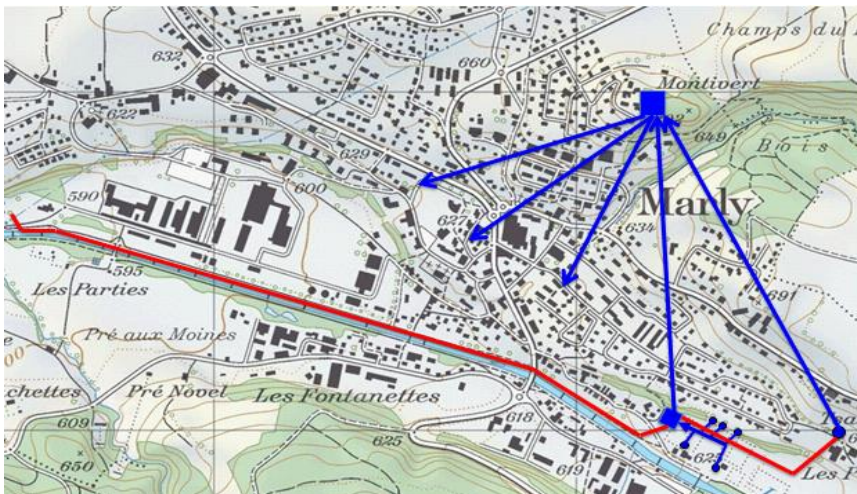
Message 24-14**Transformation de la station de pompage du Chemin des Sources**

La Présidente constate qu'il n'y a pas de proposition de renvoi de ce message.

Intervention de la Présidente

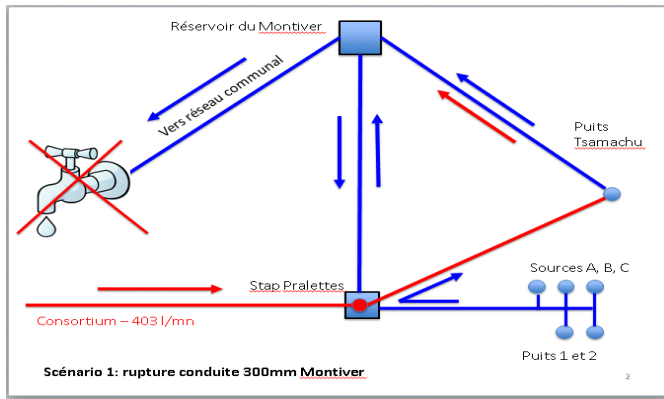
M. Olivier LE CAM indique que ce message s'inscrit dans la droite ligne d'un message déjà voté en décembre 2012 et qui concerne la planification future de l'approvisionnement en eau de la commune de Marly pour les 30 ou 50 ans à venir. M. LE CAM présente un récapitulatif de ce qu'est actuellement l'approvisionnement en eau de la commune de Marly. Il constate que les sources d'approvisionnement en eau ne sont pas très diversifiées et qu'elles sont situées sur un territoire de 5 à 6 hectares, ce qui n'est pas extrêmement prudent. C'est la raison pour laquelle le Conseil général avait voté en décembre 2012 un premier crédit pour que la commune puisse se raccorder au Consortium des eaux de la ville de Fribourg et environs.

Intervention du Conseil communal



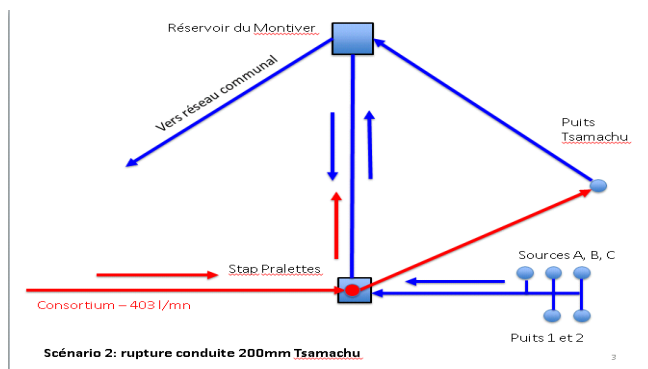
La conduite qui permet de se raccorder au Consortium des eaux de la ville de Fribourg et environs figure en rouge.

Schématiquement, la situation qui prévalait avant la construction de la conduite était celle-ci :



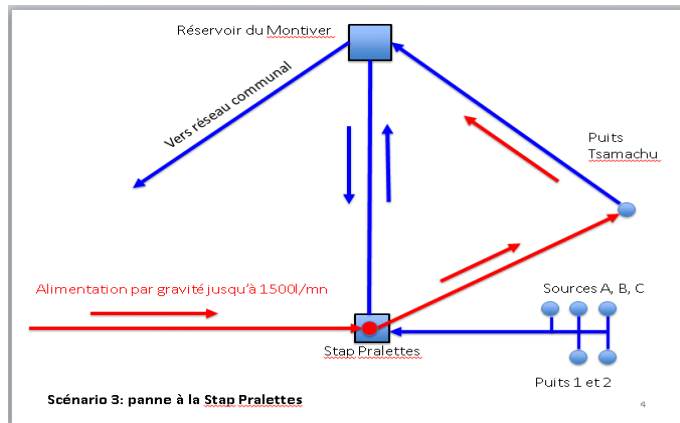
M. LE CAM explique que la commune craignait par-dessus tout la rupture de la conduite d'alimentation du réservoir de Montiver, aussi bien pour acheminer l'eau vers le réservoir que pour la faire redescendre vers Marly en cas d'incendie. C'est une conduite de 300 mm qui fonctionnait à double fûts. Il a été décidé de construire cette conduite de raccordement qui permet d'alimenter en eau le réservoir de Montiver à concurrence de 403 litres par minute qu'on a souscrit depuis 1963 au Consortium, mais qui malheureusement n'a jamais été utilisée faute de conduite. Il a été dépensé à peu près 800'000 francs pour payer une souscription d'eau qui n'a jamais pu être consommée, faute de tuyau.

L'autre scénario est la rupture de la conduite du Tsamachu.



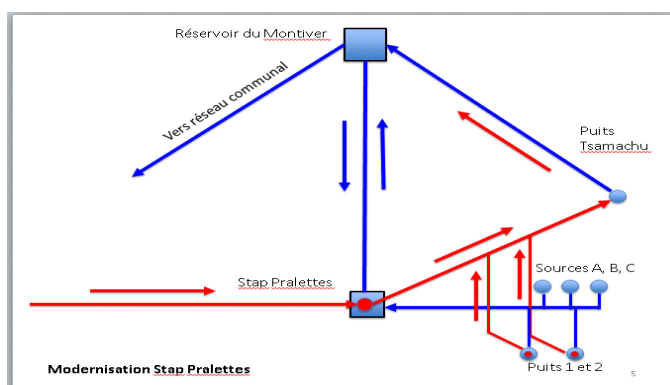
Si cela devait arriver, là encore, la construction de la conduite du Consortium permet d'acheminer de l'eau au réservoir de Montiver par la conduite de 318 mètres, en utilisant les pompes de la station des Pralettes. On peut également continuer à utiliser l'eau du puits et des sources. De ce fait, il n'y aurait aucune perte au niveau de la distribution.

Le dernier scénario serait une panne de la Stap des Pralettes.



Cette panne est déjà arrivée, puisque ce sont de vieilles installations. Cependant, si une panne totale à la station de pompage des Pralettes survenait et qu'on ne pourrait plus utiliser l'eau des sources, ni l'eau des puits, ni même acheminer l'eau au réservoir du Montiver, M. LE CAM explique qu'il serait encore possible, par la conduite du Consortium, par l'écoulement gravitaire et sans avoir à utiliser de pompe, d'acheminer jusqu'à 1'500 litres minute jusqu'au réservoir de Montiver pour couvrir les besoins complets de la commune en eau potable.

La deuxième phase de modernisation des ressources en eau de la commune de Marly, outre celle de la rénovation, consistera à rénover les deux puits et de faire en sorte que l'eau de ces puits soit affectée directement dans le réseau sans passer par la station de pompage des Pralettes, ceci par sécurité pour l'approvisionnement en eau de la commune s'il arrive un malheur à la station de pompage.



M. LE CAM se tient à disposition pour répondre aux questions.

C'est à l'unanimité que la Commission financière préavis favorablement ce message.

**Préavis de la
Commission financière**

M. Benjamin PAPAUX (UDC) demande si l'eau du puits de Tsamachu continue à être traitée au chlore.

**Question de
M. PAPAUX**

M. Olivier LE CAM répond par la négative.

**Réponse du
Conseil communal**

Pour respecter ce concept, Mme Dominique ALT (PDC) relève qu'il convient maintenant de planifier la réalisation des étapes 2 et 3. Elle souhaite savoir s'il y aura d'autres étapes.

**Question de
Mme ALT**

M. Olivier LE CAM répond qu'il n'y a pas d'autre étape, l'étape n° 3 étant l'amélioration des deux puits existants.

**Réponse du
Conseil communal**

M. Kurt SAGER (PLR) remarque que, dans les deux messages précédents, ces conduites d'eau étaient financées par la taxe de raccordement. Pourquoi n'est-ce pas le cas pour ce message ?

**Question de
M. SAGER**

M. Olivier LE CAM explique que les rentrées dues aux taxes de raccordement sont estimées à 100'000 francs par année. Certaines années, elles sont à 80'000 francs et d'autres à 250'000 francs. Ces rentrées sont utilisées de préférence pour des travaux de faible importance ou pour couvrir les intérêts et les amortissements, eux aussi de faible importance. Pour le présent message, c'est un investissement de 450'000 francs qu'il n'est pas possible de couvrir par le biais des taxes de raccordement. Au 31 décembre 2013, M. LE CAM relève qu'il y avait une réserve financière sur l'eau potable de l'ordre d'un million qui a quasiment été utilisée pour payer la conduite de raccordement au Consortium devisée à 1'300'000 francs. Maintenant, cette partie devra être financée par l'emprunt. Par contre, M. LE CAM souligne que la commune réalise bon an mal an environ 50'000 francs de bénéfice sur la vente d'eau potable qui va être utilisé pour couvrir les intérêts et les amortissements des messages présentés.

M. Kurt SAGER (PLR) demande si la stratégie financière adoptée par le Conseil communal est la bonne.

**Question de
M. SAGER**

M. Olivier LE CAM répond qu'à ses yeux, cette stratégie est la bonne.

**Réponse du
Conseil communal**

Pour cet objet, comme pour d'autres, M. Sergio MANTELLI (PLR) indique être pratiquement obligé d'accepter ce message, notamment en raison de la sécurité. Le seul souhait qu'il peut avoir, c'est que cet argent soit bien dépensé et que les travaux nécessaires soient réalisés conformément aux besoins.

**Intervention de
M. MANTELLI**

M. Olivier LE CAM assure qu'ils le seront. Il souhaite encore préciser que dans l'optique d'un développement futur de Marly entre 9'000 et 9'500 habitants, on sera dans l'obligation de fournir de l'eau potable aux éventuels sites du Parc des Falaises et du MIC. Tant qu'il s'agit de fournir des ménages, ce n'est pas un problème. Mais s'il y a des artisans et de petites industries qui s'installent, il est nécessaire d'adopter une stratégie à 30 ou 50 ans.

***Intervention du
Conseil communal***

La Présidente passe au vote le message 24-14 relatif à la transformation de la station de pompage du Chemin des Sources, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 450'000 francs est donc acceptée, ainsi que l'emprunt correspondant.

Décision

Message 25-14

Attribution d'un mandat d'ingénieur pour l'étude et la planification de la mise en œuvre des mesures PGEE pour le bassin versant Est de la commune

La Présidente constate qu'il n'y a pas de proposition de renvoi de ce message.

***Intervention de
la Présidente***

M. Olivier LE CAM explique que ce message fait suite aux récentes inondations qui ont eu lieu dans le secteur de Marly Est. Ces inondations ont provoqué d'importants dégâts chez des particuliers, et pour certains trois fois de suite. Or, selon le plan général d'évacuation des eaux de Marly, ce secteur ne faisait pas partie des priorités. En effet, pour fixer les priorités, on prend toujours en compte l'état constructif des collecteurs, c'est-à-dire leur état physique (fissures, affaissements) et leur état hydraulique (capacité à évacuer l'eau). Dans ce secteur, M. LE CAM relève qu'il n'y avait pas d'état constructif déficient des collecteurs ; cependant, on s'est rendu compte, à la suite des très fortes précipitations, que ces collecteurs avaient un déficit hydraulique et que l'eau ne pouvait pas s'évacuer dans la Gérine, mais qu'elle sortait dans les caves des particuliers. Il a donc été nécessaire de modifier les priorités par rapport à celles qui avaient été définies d'après le plan général d'évacuation des eaux et il a été décidé de tout de suite accorder un mandat d'ingénieur de 50'000 francs. Ce mandat d'ingénieur couvre une étude de modernisation de tout le secteur de Marly Est et la présentation de deux ou trois variantes, afin de résoudre le plus rapidement possible les problèmes de sous-capacité des collecteurs dans ce secteur.

***Intervention du
Conseil communal***

C'est à l'unanimité que la Commission financière préavis favorablement ce message.

***Préavis de la
Commission financière***

Mme Dominique ALT (PDC) demande s'il existe une vision chiffrée des variantes qui seront proposées. **Question de Mme ALT**

M. Olivier LE CAM répond que l'on parle de 3 à 5 millions de francs. **Réponse du Conseil communal**

La Présidente passe au vote le message 25-14 relatif à l'attribution d'un mandat d'ingénieur pour l'étude et la planification de la mise en œuvre des mesures PGEE pour le bassin versant Est de la commune, qui est accepté à l'unanimité. La dépense de 50'000 francs est donc autorisée, ainsi que l'emprunt correspondant. Décision

➤ **Adoption du budget des investissements et du budget de fonctionnement**

La Présidente passe au vote le budget d'investissements (y compris les modifications apportées) qui est accepté à l'unanimité. **Décision**

La Présidente passe au vote le budget de fonctionnement (y compris les modifications apportées) qui est accepté à l'unanimité. **Décision**

➤ **Vote d'ensemble des deux budgets (investissements et fonctionnement)**

La Présidente passe au vote le budget de fonctionnement et le budget d'investissements (y compris les modifications apportées) qui sont acceptés à l'unanimité. **Décision**

5. Elections d'un membre du Bureau du Conseil général (scrutateurs) et d'un membre de la Commission financière

➤ **Election d'un membre scrutateur du Bureau du Conseil général** **Intervention de la Présidente**

Cette élection concerne la nomination d'un membre scrutateur et d'un membre scrutateur-suppléant, ceci en remplacement de Mme Florence CAUHEPE, démissionnaire. Le scrutateur suppléant actuel est M. Jacques DEGLISE. Mme Line WIDMER-COMMENT demande si l'assemblée est d'accord, à main levée, d'accepter que M. Jacques DEGLISE devienne directement membre scrutateur, en lieu et place de membre scrutateur suppléant. Après un vote unanime, M. Jacques DEGLISE est élu scrutateur. L'assemblée félicite le nouvel élu.

➤ **Election d'un membre scrutateur suppléant du Bureau du Conseil général**

Mme Dominique ALT (PDC) présente M. Alexandre BRODARD pour la fonction de scrutateur suppléant. **Intervention de Mme ALT**

Résultat de l'élection :**Résultat**

- **Bulletins distribués** : **47**
- **Bulletins rentrés** : **47**
- **Bulletins blancs** : **2**
- **Bulletins nuls** : **0**
- **Bulletins valables** : **45**
- **Majorité absolue** : **23**

Est élu scrutateur suppléant par 44 voix, M. Alexandre BRODARD (PDC).

A obtenu une voix, M. Pascal BONGARD (PDC).

L'assemblée félicite le nouvel élu.

➤ **Election d'un membre à la Commission financière**

Mme Dominique ALT (PDC) a le plaisir de proposer la candidature de Mme Séverine LAGO. Née en 1971, Mme LAGO est mariée et a deux enfants en bas âge. Elle a fait toutes ses études dans la capitale et fait partie des chanceuses qui ont fait partie des premières classes mixtes en économie au Collège St-Michel. Elle a poursuivi ses études à l'Université pour aboutir à un doctorat en sciences économiques, avec spécialisation en marketing et services. Au niveau de son activité professionnelle, Mme LAGO compte douze ans de carrière au sein de la société Publicitas, notamment comme directrice marketing, ce qui l'a amenée à prendre la responsabilité de la Promotion économique de l'Agglo de Fribourg pendant trois ans. Elle siège désormais au sein du Conseil général et est proposée comme candidate à la Commission financière.

**Intervention de
Mme ALT**

Résultat de l'élection :**Résultat**

- **Bulletins distribués** : **47**
- **Bulletins rentrés** : **47**
- **Bulletins blancs** : **2**
- **Bulletins nuls** : **1**
- **Bulletins valables** : **44**
- **Majorité absolue** : **23**

Est élue membre de la Commission financière par 43 voix, Mme Séverine LAGO (PDC).

A obtenu une voix, Mme Dominique ALT (PDC).

L'assemblée félicite la nouvelle élue.

6. Informations du Conseil communal sur les dossiers en cours

- Appartements pour seniors au Pré Zurthanen

***Intervention du
Conseil communal***

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle que la mise à l'enquête a eu lieu le 28 novembre 2014, que les surfaces et les locaux du rez-de-chaussée ont été analysés et les vœux des institutions qui y logeront ont été transmis au maître d'œuvre et aux architectes. Actuellement, la procédure de demande de permis de construire se poursuit.

- Bâtiment scolaire de Grand-Pré

M. HELBLING informe que le chantier suit son cours, selon les délais fixés. Le budget est respecté, voire en-dessous. Les aménagements extérieurs ont été revus partiellement et une mise à l'enquête complémentaire a eu lieu, puisque certaines choses ont été modifiées, y compris les abris-vélos, en partage avec l'Association des CO.

- Informatique scolaire

***Intervention du
Conseil communal***

Comme elle l'avait annoncé le 26 mars 2014, Mme Françoise SAVARY rappelle que le Conseil communal a décidé de prolonger et d'achever la phase de test des tableaux interactifs avant de procéder à des acquisitions supplémentaires, ceci dans l'optique de s'assurer que le choix de la technologie est le bon, ou, dans le cas contraire, de permettre les corrections nécessaires.

Sur base du rapport du coordinateur informatique communal, dûment étayé, la Commission informatique a pris une première fois l'option de renoncer au TBI dans l'immédiat. Suite à la forte déception exprimée par le responsable d'établissement quant à cette option, elle a pris le temps d'entendre à nouveau les intéressés. Une séance a eu lieu entre les responsables d'établissement, les responsables informatiques, le président de la Commission informatique, le coordinateur informatique et le service des écoles, afin de permettre aux enseignants de faire valoir à nouveau leur point de vue et de prendre connaissance des sources à l'appui desquelles ils exprimaient l'adéquation de cette technologie, selon les échos qu'ils en avaient d'autres établissements scolaires.

Le coordinateur informatique communal a pris contact avec les établissements en question et s'est rendu sur place afin de disposer d'un compte rendu de leur part. A la lumière de ces ultimes investigations, la Commission informatique communale a réétudié la question et confirmé définitivement sa première option, soit de renoncer définitivement au tableau interactif, la solution du beamer interactif a aussi été bien analysée,

mais en l'état, il est raisonnable d'y renoncer. Cette option a été avalisée début octobre par le Conseil communal. Les classes de Grand-Pré et Cité seront ainsi équipées, en 2015, d'un tableau blanc avec beamer normal et d'un visualiseur performant. Les informations techniques nécessaires ont été communiquées à l'architecte de Grand-Pré à la mi-novembre.

L'option d'équiper les deux centres scolaires en 2015 nous permet d'englober l'appel d'offres pour Cité à celui à faire dans le cadre du chantier de Grand-Pré et de bénéficier ainsi non seulement des prestations de l'architecte pour l'appel d'offres mais également de prix plus intéressants compte tenu du nombre plus conséquents de pièces à acquérir. Cette procédure vise aussi à l'homogénéité des équipements. Seul le pavillon 3 fera exception, étant donné que des travaux conséquents de réaménagement des locaux y sont prévus dès 2016.

Le concept informatique élaboré par le sous-groupe de la commission scolaire reste d'actualité, avec quelques changements :

- acquisition d'un portable par titulaire, et non par classe ;
- il s'agira de Macbook Air et non de Macbook Pro (dont la nouvelle génération n'a plus de lecteur CD, fonction qui avait initialement motivé ce choix) ;
- 5 ordinateurs par classe (=normes Fri-Tic) au lieu de 6
- des iPad pour les 1H et 2H, le tactile correspond mieux à ces degrés que le clavier ;

A noter, et Mme SAVARY estime cela important, qu'il ne s'agit en aucun cas, dans l'esprit de la Commission informatique, de renoncer définitivement à l'interactivité, mais simplement de donner quelques années supplémentaires au développement de cette technologie avant de l'adopter dans le cercle scolaire.

- **Événements importants**

M. Eric ROMANENS a le plaisir d'annoncer le traditionnel tournoi du Mémorial Jean Tinguely, qui se déroulera les 27, 28 et 29 décembre à la Patinoire de Marly. Cette année, il s'agira de la 20^{ème} édition. En effet, la patinoire ayant été construite en 1994, c'est directement dès sa conception et sa construction que le Club de hockey de la patinoire Jean Tinguely est né, ainsi que le Mémorial. Afin de fêter dignement cet événement, une soirée récréative est proposée le 27 décembre, avec des patineuses, professionnelles et non professionnelles, du Club de patinage artistique de Marly, un match de hockey entre une sélection fribourgeoise et des joueurs

***Intervention du
Conseil communal***

russes, et bien entendu le tournoi des Moskitos et des Piccolos. M. ROMANENS invite chacun à passer à cette patinoire qui depuis maintenant 20 ans anime chaque Noël ou Nouvel An. Plus de 400 juniors participent à ce tournoi. Quand on voit l'engouement qu'ont ces jeunes, M. ROMANENS estime que Marly a de la chance de pouvoir bénéficier de ce genre d'infrastructures.

- **Mesures urgentes**

***Intervention du
Conseil communal***

Suite aux mesures urgentes votées le 8 octobre concernant les débordements qui ont eu lieu, M. Olivier LE CAM informe que deux d'entre elles sont en cours de réalisation et qu'elles seront complètement terminées vendredi 19 décembre. Il s'agit du doublement des capacités de sortie du déversoir d'orage dans le secteur de la Route du Moulin et de modification d'une chambre sur un collecteur dans le secteur du Châtelet.

7. Divers

- **Crèche communale** : M. Thibaut BONGARD (PLR) remercie Mme PAOLUCCI pour la réponse apportée. Il regrette que cette réponse ne soit pas plus précise, n'apportant en particulier aucun chiffre, par exemple sur la tenue du budget 2014. Dans sa réponse, Mme PAOLUCCI parle de stabilité du personnel correspondant à ce qui se fait dans les autres crèches. Est-ce qu'une analyse et une véritable comparaison a été effectuée avec les communes ayant également une crèche communalisée ? Au sujet de la crédibilité envers le SEJ, M. BONGARD demande de quelle manière celle-ci se matérialise. Le budget 2015 a été établi sur la base du budget 2014. En sachant que les comptes communaux n'étaient pas bons, est-ce qu'une analyse en détail a été effectuée, notamment avec le Conseil communal et la directrice de la crèche ? Enfin, quelle est l'utilité de la Commission de la crèche si elle n'a été constituée qu'une année après la communalisation de ladite crèche et qu'elle s'est vue refuser ou éviter le droit de consulter les budgets 2015 lors de sa séance de septembre 2014 ?

***Intervention de
M. Th. BONGARD***

Mme Mary Claude PAOLUCCI constate que la crèche reste toujours une pierre d'achoppement au sein du Conseil général. Elle demande à M. BONGARD de lui adresser de manière écrite ses différentes questions et s'engage à y répondre de manière détaillée. Mme PAOLUCCI explique que le budget de la crèche est établi depuis des années selon la même méthodologie, c'est-à-dire par rapport au prix coûtant et donc à partir d'une table de règles qui règle effectivement ce que paie chaque parent en fonction de

***Réponse du
Conseil communal***

son revenu. Tout est établi et consolidé. Les budgets des crèches sont contrôlés par le SEJ. Actuellement, le SEJ est en train de faire une comparaison de toutes les crèches et, dès 2016, il proposera une façon d'établir les budgets. La Commission de la crèche aura effectivement comme tâche de discuter les budgets et les comptes. Le plan d'action de la Commission de la crèche a été établi et transmis aux différents membres. Il sera discuté lors d'une prochaine séance sera ensuite adopté par le Conseil communal.

M. Thibaut BONGARD (PLR) en déduit donc que les problèmes initiaux liés à cette communalisation étaient des problèmes d'ajustement et que, pour toutes ses autres questions, il aura une réponse détaillée. Il convient avec Mme PAOLUCCI de lui transmettre encore une fois les questions posées lors de la séance du mois d'octobre.

***Intervention de
M. Th. BONGARD***

- **Domaine du Port** : M. Claude BIELMANN (MV) demande au Conseil communal de l'informer sur le dossier de construction du logement de la ferme communale du Port.

***Intervention de
M. BIELMANN***

M. Jean-Pierre HELBLING rappelle qu'en décembre 2012 a été voté un investissement de 500'000 francs pour la réfection ou la construction d'une nouvelle maison d'habitation. Entretemps, des modifications sont intervenues, notamment au niveau des demandes formulées par le fermier. Ce dernier envisage des constructions supplémentaires, comme une halle à poulets par exemple, et a également émis le souhait éventuel d'acquérir une partie du domaine. Le Conseil communal a donc pris contact avec l'autorité foncière afin de fixer le prix de vente du domaine et de voir dans quelle mesure il serait possible de le morceler. Une réponse de l'autorité foncière devrait arriver au début de l'an prochain. Les discussions avec le fermier reprendront dès lors en 2015 et il sera alors possible d'arrêter la position du Conseil communal. Des informations supplémentaires seront bien entendu données sur ce dossier.

***Réponse du
Conseil communal***

- **Situation financière de la Commune** : M. Kurt SAGER (PLR) est bien conscient des problèmes concernant la situation financière de la Commune. Après avoir pris connaissance des différents documents, M. SAGER fait une analyse simple des chiffres des années précédentes et des tendances prévues par le Conseil communal dans les cinq prochaines années : la population a augmenté ces huit dernières années en moyenne de 6,9 % par année, ce qui est modeste et raisonnable. Les charges totales 2014-

***Intervention de
M. SAGER***

2019 augmentent en moyenne de 2,3 % par année pendant cette période. Les produits ou recettes totales 2014-2019 augmentent en moyenne de 1,4 % par année. Il existe donc une différence négative entre les produits et les charges de presque 1 % annuellement. Sur un budget annuel qui va bientôt approcher les 40 millions, cela fait près de 400'000 francs environ annuellement en moyenne. L'augmentation du taux d'impôt ne change rien fondamentalement à cette tendance. Preuve en est que le Conseil communal a proposé, avec le plan d'impôt de 95-85 pour 2015, un excédent de 1,7 million. Cependant, cet excédent, après cinq ans, aura presque fondu. M. SAGER en conclut que la commune a un problème structurel du point de vue des finances qu'il faut le résoudre le plus vite possible.

- **Sorties récréatives** : Mme Line WIDMER-COMMENT annonce une sortie récréative du Conseil général et du Conseil communal en mars 2015, dont l'objectif sera une visite auprès d'artistes de Marly. La visite du Palais fédéral aura lieu au mois de juin ; elle se déroulera sur semaine, à l'occasion d'une séance parlementaire. Les participants seront accueillis par des élus de tous les partis. Mme WIDMER-COMMENT fera parvenir des informations détaillées ultérieurement. ***Intervention de la Présidente***

- **Remerciements** : Au terme de cette année 2014, M. Jean-Pierre HELBLING transmet ses remerciements à tous les membres du Conseil général, aux membres des différentes Commissions, à notre Secrétaire général M. Luc MONTELEONE, à son adjointe Mme Isabelle HEMMER, à Mme Martine BOZIER membre du Secrétariat général, et à tout le personnel communal pour le travail accompli durant l'année écoulée. Merci également aux représentants de la presse et aux citoyennes et aux citoyens qui nous font l'honneur de participer aux séances du Conseil général. M. HELBLING profite aussi de l'occasion pour remercier ses collègues du Conseil communal qui ont œuvré dans un esprit de collégialité et dans l'intérêt de toute la population de la Commune. L'année 2014 a débouché sur l'analyse financière qui n'est d'ailleurs pas terminée. Des décisions, parfois impopulaires, ont été prises soit par le Conseil communal, soit par le Conseil général. Elles étaient nécessaires et ont été prises par rapport à une vision et dans l'intérêt des citoyennes et des citoyens de notre commune, et surtout dans le but de garantir une qualité de vie. M. HELBLING adresse à toutes et à tous ses meilleurs vœux pour une belle fête de Noël et une excellente nouvelle année 2015 qui, il ***Intervention du Conseil communal***

l'espère, comblera les désirs de chacun, qu'ils soient professionnels ou familiaux. Et pour bien terminer cette année, il a le plaisir d'inviter l'assemblée, le public et les représentants de la presse à partager le traditionnel verre de l'amitié au terme de cette séance.

- **Conclusion** : Une année s'achève, faite déjà de grosses pierres et de petits grains de sable. Mme Line WIDMER-COMMENT remercie le Conseil général et le Conseil communal pour leur écoute et participation active et pour la confiance témoignée. Elle remercie encore l'Edilité, M. et Mme BUSSARD, M. MONTELEONE, et le Bureau pour leur aide précieuse. Elle souhaite d'excellentes fêtes de fin d'année et présente ses vœux les meilleurs pour l'année 2014 en clôturant la séance à 22h47. ***Intervention de la Présidente***

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente

Le Secrétaire

Line WIDMER-COMMENT

Luc MONTELEONE